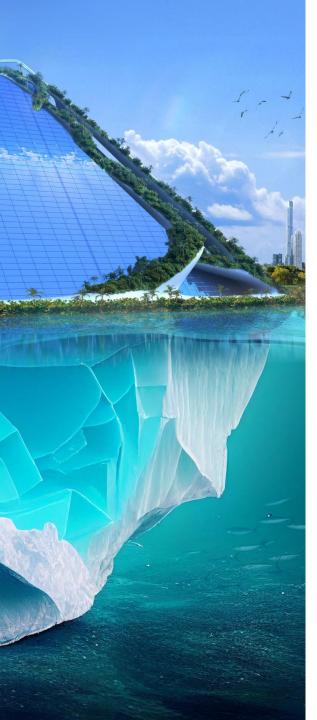


Mode d'emploi illustré

Inscription groupée

congressiste exposant



Rappels:

Important:

- L'inscription comme « congressiste exposant » (gérée par le service relations congressistes) permet d'accéder au statut « congressiste » incluant l'accès à l'exposition, à l'ensemble des plénières, au restaurant des congressistes*, aux soirées* et aux excursions.
- Le statut « exposant » (géré par l'agence Quinze Mai) permet uniquement l'accès à l'exposition du Congrès.
- Tout exposant souhaitant devenir « congressiste exposant » à titre individuel et assister au programme de formation doit s'inscrire individuellement (voir slide 6).

<u>Informations à retenir concernant l'inscription groupée :</u>

- L'inscription groupée ne permet pas d'inscription collective au programme de formation.
- Les collaborateurs <u>souhaitant s'inscrire au programme de formation, doivent le faire à titre</u> <u>individuel</u> en complétant leur inscription, réalisée à titre groupé (**CONGRES+** la Plateforme du Congrès des notaires de France > Déjà inscrit > et régler par carte bancaire**. (Voir également en page 6).
- L'inscription groupée est intégralement facturée à votre organisation (congressiste et accompagnant).

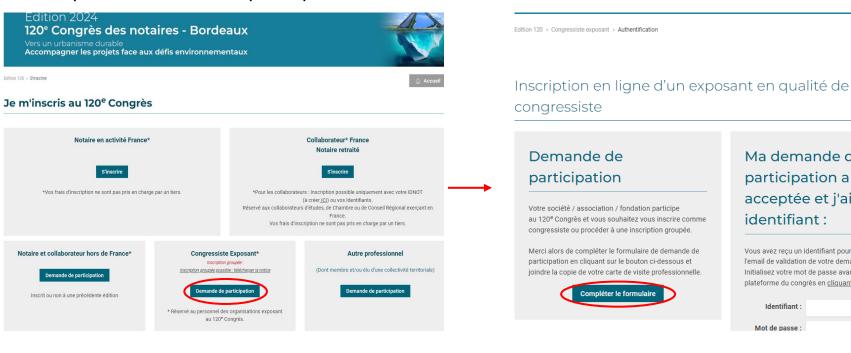
^{*}sur inscription préalable en fonction du nombre de places disponibles

^{**} facturation sous entête ADNOV jusqu'au vendredi 13 septembre inclus / facturation par ACNF, à partir du 14 septembre



Etape 1 :

Cliquer sur « Je m'inscris au 120e Congrès » puis « demande de participation »



❖ Le traitement des demandes de participation est effectué par l'ACNF, dans l'ordre chronologique d'arrivée. Une réponse vous sera adressée par courriel. Il n'est donc pas nécessaire de contacter le service « relations congressistes » avant réception de cette réponse.

Compléter ensuite le formulaire

Ma demande de

identifiant:

Mot de passe :

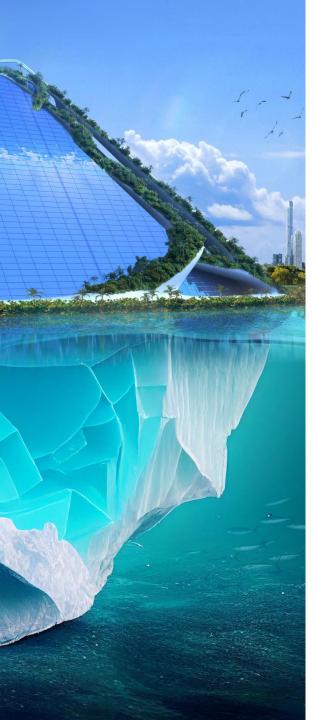
participation a été

acceptée et j'ai reçu un

Vous avez reçu un identifiant pour vous connecter dans

l'email de validation de votre demande de participation.

Initialisez votre mot de passe avant d'accéder à la plateforme du congrès en cliquant ici.



Etape 2:

Votre demande traitée, vous recevez un email contenant un identifiant personnel unique permettant de vous connecter et de procéder à l'inscription groupée.





Etape 3:

Connectez-vous sur : **CONGRES+** la Plateforme du Congrès des notaires de France > Je m'inscris au 120^e Congrès > Je possède un identifiant > Mot de passe oublié.

Saisissez votre identifiant personnel unique.

Dans le cas où vous n'avez pas reçu l'email de réinitialisation, merci de contacter : relations.congressistes@congresdesnotaires.t

Vous recevez ensuite un email contenant un lien vous permettant de créer votre mot de passe et d'accéder à l'inscription groupée.







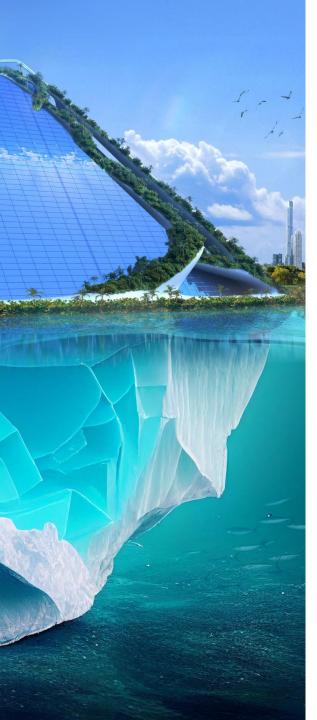
Etape 4:

Lors de votre parcours d'inscription : vous êtes invités à confirmer que vous souhaitez toujours procéder à une inscription groupée; si oui : sélectionnez « Inscription groupée »



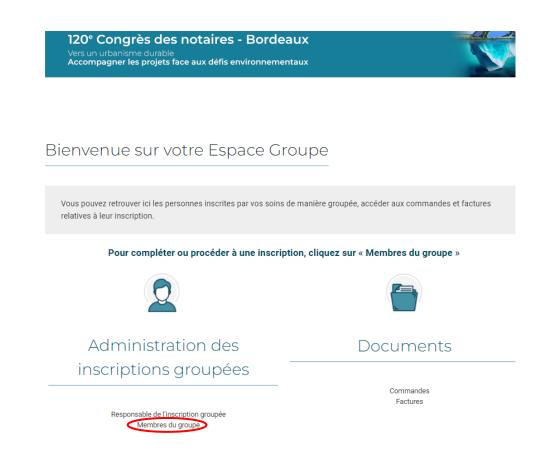
Important : participation au programme de formation :

- Les « congressistes exposants » s'inscrivant à titre individuel, peuvent également s'inscrire au programme de formation.
- ❖ Les congressistes exposants inscrits dans le cadre d'une inscription groupée, peuvent également s'inscrire au programme de formation à l'aide de l'identifiant personnel reçu en confirmation de leur inscription et en se connectant sur **CONGRES+** la Plateforme du Congrès des notaires de France > Déjà inscrit.



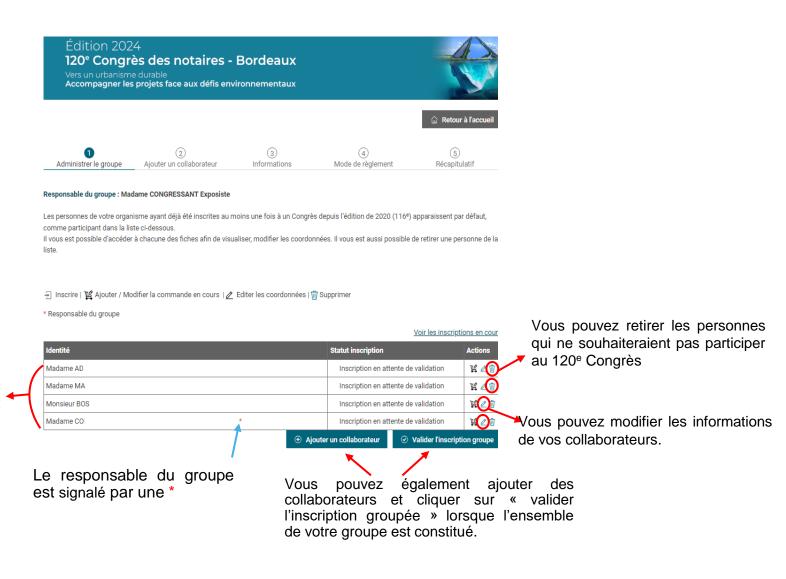
Etape 5:

Ouverture de la page « Espace groupe ».
Pour commencer les inscriptions, cliquer sur « Membres du groupe ».





Etape 6:





Etape 7:

Votre inscription groupée validée, vous recevez un courriel vous informant :

Cas 1:



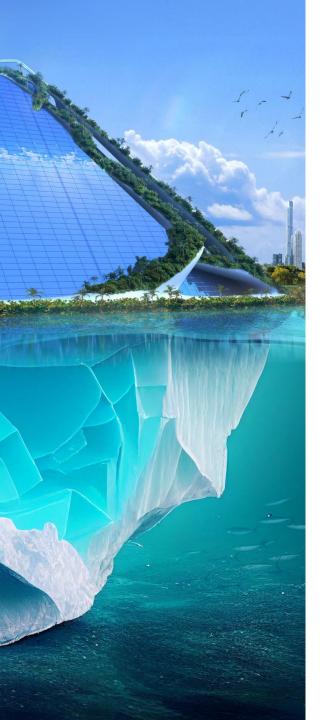
Cas 2:



Règlement par CB:
Le groupe est inscrit et validé
automatiquement.
Vous disposez d'un lien pour le
téléchargement de votre facture et
votre confirmation d'inscription.

Règlement par virement ou chèque :
Vos inscriptions sont bien prises en compte et seront définitives à réception de votre règlement. Vous recevrez un récapitulatif d'inscription incluant le montant total de la commande à régler.

Chaque « congressiste exposant » inscrit recevra un mail individuel contenant son identifiant personnel, lui permettant de se connecter à son espace congressiste personnel et procéder, le cas échéant, à l'achat d'un programme de formation (CONGRES + la Plateforme du Congrès des notaires de France > Déjà inscrit).



Gérer le dossier après inscription de votre groupe :

Vous êtes responsable du groupe, inscrit ou non au Congrès :

Vous pouvez accéder à l'espace groupe depuis votre espace congressiste personnel (bouton « Accéder à l'espace groupe » en haut à droite de l'écran).

Vous n'êtes pas responsable du groupe mais faites partie des congressistes inscrits de façon groupée :

Vous disposez d'un identifiant personnel pour accéder à votre espace congressiste personnel contenant les documents relatifs à votre inscription (ex : badge) et au Congrès.

Vous avez également la possibilité de compléter votre inscription par un programme de formation en vous connectant sur *CONGRES* + la Plateforme du Congrès des notaires de France > Déjà inscrit.

Toute demande de modification ou d'annulation doit être adressée <u>par le responsable de groupe</u> <u>uniquement</u>, accompagnée d'un RIB à l'adresse : relations.congressistes@congresdesnotaires.fr

Conditions Générales d'Inscription et Assurance individuelle d'annulation disponibles sur la Plateforme et au sein de l'espace congressiste personnel de chaque congressiste inscrit.





Mon interlocuteur en cas de besoin :



relations.congressistes@congresdesnotaires.fr /

Du lundi au vendredi de 9h à 13h puis de 14h à 18h : +33 (0)1 44 69 25 42